

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **TAXUD-B-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Diego PAPALDO — f.f.**  **Diego.** [**Papaldo@ec.europa.eu**](mailto:Papaldo@ec.europa.eu)  **+ 32 229-64901**  **1**  **1er trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **⮽** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **⮽  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Le candidat intégrera le secteur EAS (Enterprise IT Architecture & Strategy) de l’unité TAXUD.B.2 (Architecture & Opérations numériques), en tant que gestionnaire de projet.

TAXUD.B est responsable de la stratégie, de la planification et de la conception des systèmes numériques transeuropéens dans les deux domaines d’action que sont les douanes et la fiscalité. Le secteur EAS est responsable de l’architecture, ainsi que du développement et du déploiement des plateformes informatiques utilisées par les applications « business » de la DG TAXUD.

Le gestionnaire de projets sera responsable de certains des projets actuels traités par le secteur, à savoir TSOAP/CDCO (plateforme TAXUD SOA, et son successeur « Centrally Deployed Centrally Operated »), SSV (Shared Services), TAPAS (TAXUD Access Point for AS4) et eArchiving, dont tous sont actuellement soumis à une révision de l’architecture. En outre, le gestionnaire du projet sera chargé du suivi du projet CCN2 (Common Communication Network 2).

Cette fonction couvre le suivi d’un large éventail d’activités, dont le développement et la maintenance de logiciels, la mise en place de l’infrastructure informatique, la gestion de projets et les relations avec les États membres.

Il devra notamment:

* Assurer la gestion des projets dans le cadre de toutes les phases du cycle de vie des applications ou systèmes (initialisation, élaboration, construction et transition);
* Coordonner les différentes parties prenantes (équipes de la DG TAXUD, équipes de sous-traitants, fournisseurs de COTS, représentants des États membres, etc.);
* Superviser la performance des contractants (délais, spécifications, dépenses, etc.);
* Attribuer des tâches/responsabilités à l’équipe chargée du projet, répartir la charge et l’organisation du travail, gérer les calendriers et priorités ;
* Guider les contractants afin qu’ils soient en mesure de répondre aux attentes;
* Spécifier les demandes d’estimations (techniques, procédurales, budgétaires etc) et évaluer les offres reçues ;
* Comprendre les aspects technologiques du projet, y compris les risques et les facteurs de réussite. Travailler avec l’aide d’architectes/analystes informatiques sur des questions complexes;
* Guider et suivre le personnel interne: programme de travail, charge de travail, organisation du travail, calendriers, priorités, examen des éléments livrables;
* Informer la hiérarchie de l’évolution des services et projets relevant de sa responsabilité et, en tout état de cause, de toute manifestation méritant une attention particulière.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : technologies de l’information, télécommunications, ingénierie électronique et domaines technologiques connexes.

Expérience professionnelle

- Au moins 4 années d’expérience dans la gestion de projets informatiques;

- Expérience professionnelle avec les plateformes SOA faisant appel à des technologies telles que (mais pas uniquement) des services web («web services») des serveurs d’applications web («web application servers»), SOA, Oracle Service Bus, des technologies de bases de données («ORACLE databases»), des services de file de file d’attente (MQSeries), XML, SOAP, REST, des schémas de messagerie («messaging patterns»), des services de stockage et de sauvegarde et/ou des connaissances dans des domaines connexes est un important atout ;

- Expérience dans les domaines de l’infrastructure informatique impliquant des sujets tels que (mais pas seulement) les infrastructures du centre de calcul, la sécurité informatique, les réseaux IP, les services de télécommunications, la gestion des prestations de services, le suivi informatique, les technologies de virtualisation, l’infrastructure d’application, le stockage, le développement de logiciels constitue un atout;

- L’expérience des technologies utilisées tant par la DG TAXUD que par les États membres dans les domaines douanier et/ou fiscaux constitue un important atout;

- Expérience dans le domaine des marchés publics de l’administration, de la gestion des contrats et de la gestion des services est considéré un atout;

- Toute autre certification industrielle et/ou formation pertinente considérée comme un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une excellente connaissance de l’anglais est requise pour pouvoir exécuter des tâches et rédiger des documents. La connaissance des langues de travail de la Commission et/ou d’autres langues européennes constituerait un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END). Le texte de cette décision est disponible sur <http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm>.

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)